



Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial

# Petite histoire des outils d'orientation

Yves HANIN  
Pilote formation - CPDT



## 1. Les outils dans trois cas de figure

- **Protéger**

- Eviter des modifications du tissu bâti et non bâti et restaurer une configuration

- **Restructurer**

- Planifier des reconfiguration du tissu bâti et non bâti et affirmer une nouvelle structure

- **Intégrer**

- Encadrer des compléments apportés au tissu bâti et non bâti et Incorporer une intervention à une configuration existante



## 1. Les outils dans trois cas de figure

- **Protéger (protection)**
  - Eviter des modifications du tissu bâti et non bâti et restaurer une configuration
- **Restructurer (aménagement)**
  - Planifier des reconfiguration du tissu bâti et non bâti et affirmer une nouvelle structure
- **Intégrer (gestion)**
  - Encadrer des compléments apportés au tissu bâti et non bâti et Incorporer une intervention à une configuration existante



## 2. La grande logique de la petite histoire

- **On ne détermine pas la totalité des décisions dans un outil :**
  - il y a une boîte à outils hiérarchisée
  - les outils se complètent au plus ils concernent un périmètre précis
- **On a des outils de finalités spécifiques**
  - outils encadrer la délivrance des permis
  - outils fonciers
  - outils incitatifs et opérationnels
  - outils participatifs
  - outils d'évaluation

### 3. Les grandes étapes de la petite histoire

- **1962-1978** des plans et des règlements
- **1978** les premiers schémas directeurs pour la mise en œuvre de certaines zones du plan de secteur et la RU (outil de concertation)
- **1987** le schéma de structure communal (outil stratégique et de concertation qui doit être conforme au plan de secteur)
- **1997** suppression des schémas directeurs (maintien uniquement dans la RU) les PCA généralisés les schéma pour concevoir et les plans pour fixer (clarifier le rôle et hiérarchie) le PRAT devient SDER (outil évolutif)
- **2007** le RUE pour les ZACC
- **2009** le RUE pour la mises en œuvre des zones du plan de secteur + art 18 ter le permis d'urbanisation (2 niveaux d'options) et devient indicatif si mis en œuvre

## 4. Une évolution de l'art d'aménager

- **Passage de la mécanique à l'intelligence : la loi ou l'esprit de la loi**  
(motiver, justifier, remettre en situation :  
ne pas remettre en cause l'esprit cad les objectifs et distinguer des mesures)
- **Passage du pouvoir à l'autorité**  
(fin de l'approche arbitraire ou technocratique pour développer la concertation-participation)
- **Urbanisme de projet ?**  
(oui si urbanisme de projet fait référence aux 3 types d'intervention :  
respecter, restructurer, intégrer  
non si uniquement volonté de rupture, d'innovation et de création)